



COMMISSION DE RÉGIE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
Procès-verbal de la réunion qui a eu lieu
le jeudi 31 mai 2012, à 14 h 30
Palais législatif, bureau 254

DÉCISIONS

1. Il a été convenu que les caucus réduiraient les dépenses des députés de 6 000 \$ par député en moyenne, ce qui représente une économie totale de 342 000 \$ au cours de l'exercice 2012-2013, étant entendu que les caucus sont libres de déterminer la façon dont ils s'y prendront pour réaliser leur part de l'économie globale de 342 000 \$.
2. On invitera le commissaire aux conflits d'intérêts à une future rencontre de la Commission de régie de l'Assemblée législative afin qu'il examine les pratiques dans le cadre de la *Loi sur les conflits d'intérêts au sein de l'Assemblée législative* et qu'il donne des conseils sur d'éventuelles politiques en matière de billets gratuits pour des manifestations sportives.